

**DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE BESANCON
CANTON DE BAUME LES DAMES
COMMUNE DE VIEILLEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 JUIN 2015

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
A délibéré : 14
Ayant donné procurations : 01

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin à vingt heures , le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 11 juin 2015
Reçue en préfecture et Certifiée
exécutoire le 20 juin 2015

Etaient présents : **Mme ZOBENBULLER. LEROY.
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT.
KASAD. MARCHE. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :
Thierry MARCHE

Absents excusés :
**M. MULIN Emmanuel donne pouvoir avec son intention de vote à M.
SIMAO José**

01/01-OBJET : ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET EOLIEN - :

Le conseil municipal se réunit ce soir pour prendre une décision concernant l'étude de faisabilité du projet éolien.

Avant de passer au vote Madame le Maire rappelle qu'il existe trois modes de scrutin :

- scrutin ordinaire,
- scrutin public,
- scrutin secret.

Le scrutin public est retenu à la majorité des membres présents (11 voix pour),

Avant de procéder à l'appel nominal de chaque conseiller, Madame le maire rappelle la question :

-Etes vous pour ou contre l'étude de faisabilité du projet éolien sur le site de Vieilley :

.Monsieur Claude BOGNON : pour
.Monsieur José SIMAO : contre
.Monsieur Emmanuel MULIN, pouvoir à Monsieur José SIMAO : contre
.Monsieur Guy VERCHERE : pour
.Monsieur Jonathan ERARD : contre
.Madame Dorine LEROY : pour
.Monsieur Jimmy KASAD : contre
.Monsieur Franck RACLOT : pour
.Monsieur Jean-Pierre GODILLOT : contre
.Monsieur Thierry MARCHE : pour
.Monsieur Georges BAY NOUAILHAT : contre
.Monsieur Hubert FOLIN : pour
.Monsieur Cyril VIENT : pour
.Madame Christiane ZOBENBULLER : pour

Résultat du vote :

Pour : 08

Contre : 06

L'étude de faisabilité est acceptée à la majorité des membres présents.

LEROY D.

ZOBENBULLER Ch.

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.

ERARD J.

FOLIN H.

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.
Pouvoir à SIMAO José

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.

VIENT C.

01/02-OBJET : ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET EOLIEN :

Madame le maire présente au conseil municipal l'opportunité d'étudier le développement d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Vieilley,

. considérant qu'il est nécessaire de procéder à un développement raisonné des sources de production d'énergie renouvelable.

.considérant que les communes de Moncey, Venise et Vieilley sont classées en secteur favorable dans le schéma régional éolien validé par la Région et l'Etat en octobre 2012,

.considérant que la zone potentielle de développement éolien se situe en forêt communale, et donc aucun membre du conseil municipal ou leurs proches se sont propriétaires d'un terrain dans la zone d'étude du projet,

.considérant que cette étude doit prendre en compte des contraintes techniques et environnementales du territoire de la commune de Vieilley,

.considérant que cette étude devra nous fournir une estimation des retombées financières pour la commune de Vieilley,

.considérant que le conseil municipal sera informé régulièrement de l'avancement du projet et des possibilités d'implantation sur la zone de projet,

.considérant que cette étude de faisabilité n'engage pas la commune de Vieilley à donner obligatoirement une suite favorable au projet,

.considérant que le résultat de l'étude sera présenté à l'ensemble du conseil municipal lors d'une réunion dédiée avec un temps réservé aux questions/réponses, puis à la population,

.considérant que si après l'étude le conseil municipal se prononçait pour l'arrêt du projet sans justificatif, aucune poursuite ne pourrait être intentée contre la commune, ni par Opale, ni par GDF SUEZ Energie, ni par quiconque ; aucune pénalité ne pourrait également être réclamée,

.considérant que cette étude est faite gratuitement,

.considérant qu'avant toute poursuite du projet, il devra être procédé à un vote du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, soit 08 pour et 06 contre :

- Valide la proposition de mener une étude de faisabilité d'un projet éolien sur les terrains communaux.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres du Comité de pilotage, sont nommés à la majorité :

- Guy VERCHERE : 13 voix,
- Jimmy KASAD : 12 voix,
- Georges BAY NOUAILHAT : 09 voix,
- Madame le maire Christiane ZOBENBULLER, élue de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

LEROY D.

ZOBENBULLER Ch.

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.

ERARD J.

FOLIN H.

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.
Pouvoir à SIMAO José

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.

VIENT C.